

tenue sous la présidence de Monsieur HO SI FAT, assisté(e)
de Madame SOLLIER et Madame BIODORE, Conseillères
En présence de Monsieur SABATIER, Rapporteur public
Madame LUBINO, Greffier

09 heures 00

01) DOSSIER N° 2400072 RAPPORTEURE: Madame Valérie BIODORE

Titre de l'affaire La société AA demande au tribunal d'annuler l'arrêté n°2024-080 en date du 14 mars 2024 du préfet lui infligeant une amende administrative de 20.000 euros pour exploitation illicite de la carrière située au lieu dit "X" à Saint-Martin

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIETE AA	Maître CHICHE-MAIZENER Noémie (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE SAINT BARTHELEMY ET SAINT MARTIN	M. Le Préfet

02) DOSSIER N° 2400080 RAPPORTEURE: Madame Valérie BIODORE

Titre de l'affaire La société BB demande au tribunal d'annuler l'arrêté n°2024-129 en date du 30 avril 2024 du préfet de mise en demeure, de suspension et de prescription de mesures conservatoires concernant l'exploitation de la carrière et l'unité de traitement de matériaux

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIETE BB	Maître CHICHE-MAIZENER Noémie (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE SAINT BARTHELEMY ET SAINT MARTIN	M. Le Préfet

03) DOSSIER N° 2400088 RAPPORTEURE: Madame Valérie BIODORE

Titre de l'affaire La société CC, demande au tribunal d'annuler l'arrêté 2024/196 du 17 juin 2024 du préfet de Saint-Martin de prescriptions de mesures conservatoire concernant l'exploitation de la carrière et de l'unité de traitement de matériaux, au lieu-dit "X" à Saint -Martin

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIETE CC	Maître CHICHE-MAIZENER Noémie (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE SAINT BARTHELEMY ET SAINT MARTIN	M. Le Préfet

09 heures 00

04)	DOSSIER N° 2400089	RAPPORTEURE: Madame Valérie BIODORE
Titre de l'affaire	La société DD, demande au tribunal d'annuler l'arrêté n°2024-193 du 17 juin 2024 du Préfet délégué de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin rendant redevable d'une astreinte journalière avec fixation d'un délai de sursis concernant l'exploitation de la carrière située au lieu-dit « X » à Saint-Martin.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIETE DD	Maître CHICHE-MAIZENER Noémie (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE SAINT BARTHELEMY ET SAINT MARTIN	M. Le Préfet
05)	DOSSIER N° 2400073	RAPPORTEURE: Madame Valérie BIODORE
Titre de l'affaire	La société EE demande au tribunal d'annuler l'arrêté n°2024-082 en date du 14 mars 2024 du préfet lui infligeant une amende administrative de 45.000 euros pour exploitation illicite de la carrière située au lieu dit "X" à Saint-Martin	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIETE EE	Maître CHICHE-MAIZENER Noémie (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE SAINT BARTHELEMY ET SAINT MARTIN	M. Le Préfet
06)	DOSSIER N° 2400081	RAPPORTEURE: Madame Valérie BIODORE
Titre de l'affaire	La société FF, demande au tribunal d'annuler l'arrêté n°2024-130 en date du 30 avril 2024 du préfet de mise en demeure, de suspension et de prescription de mesures conservatoires concernant l'exploitation de la carrière	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIETE FF	Maître CHICHE-MAIZENER Noémie (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE SAINT BARTHELEMY ET SAINT MARTIN	M. Le Préfet

09 heures 00

07)	DOSSIER N° 2400090	RAPPORTEURE: Madame Valérie BIODORE
Titre de l'affaire	La société GG, demande au tribunal d'annuler l'arrêté n°2024-194 du 17 juin 2024 dU Préfet délégué de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin rendant redevable d'une astreinte journalière avec fixation d'un délai de sursis concernant l'exploitation de la carrière située au lieu-dit « X » à Saint-Martin.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIETE GG	Maître CHICHE-MAIZENER Noémie (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE SAINT BARTHELEMY ET SAINT MARTIN	M. Le Préfet
08)	DOSSIER N° 2400091	RAPPORTEURE: Madame Valérie BIODORE
Titre de l'affaire	La société HH demande au tribunal d'annuler l'arrêté n°2024-197 en date du 17 juin 2024 du préfet de mise en demeure, de suspension et de prescription de mesures conservatoires concernant l'exploitation de la carrière et l'unité de traitement de matériaux	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIETE HH	Maître CHICHE-MAIZENER Noémie (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE SAINT BARTHELEMY ET SAINT MARTIN	M. Le Préfet
09)	DOSSIER N° 2400074	RAPPORTEURE: Madame Valérie BIODORE
Titre de l'affaire	La société JJ demande au tribunal d'annuler l'arrêté n°2024-080 en date du 14 mars 2024 du préfet lui infligeant une amende administrative de 20.000 euros pour exploitation illicite de la carrière située au lieu dit "X" à Saint-Martin	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIETE JJ	Maître CHICHE-MAIZENER Noémie (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE SAINT BARTHELEMY ET SAINT MARTIN	M. Le Préfet

09 heures 00

10)	DOSSIER N° 240082	RAPPORTEURE: Madame Valérie BIODORE
Titre de l'affaire	La société KK demande au tribunal d'annuler l'arrêté n°2024-128 en date du 30 avril 2024 du préfet de mise en demeure, de suspension et de prescription de mesures conservatoires concernant l'exploitation de la carrière	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIETE KK	Maître CHICHE-MAIZENER Noémie (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE SAINT BARTHELEMY ET SAINT MARTIN	M. Le Préfet
11)	DOSSIER N° 240092	RAPPORTEURE: Madame Valérie BIODORE
Titre de l'affaire	La société LL, demande au tribunal d'annuler l'arrêté n°2024-192 du 17 juin 2024 du Préfet délégué de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin rendant redevable d'une astreinte journalière avec fixation d'un délai de sursis concernant l'exploitation de la carrière située au lieu-dit « X » à Saint-Martin.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIETE LL	Maître CHICHE-MAIZENER Noémie (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE SAINT BARTHELEMY ET SAINT MARTIN	M. Le Préfet
12)	DOSSIER N° 240093	RAPPORTEURE: Madame Valérie BIODORE
Titre de l'affaire	La société MM demande au tribunal d'annuler l'arrêté n°2024-195 en date du 17 juin 2024 du préfet de mise en demeure, de suspension et de prescription de mesures conservatoires concernant l'exploitation de la carrière et l'unité de traitement de matériaux	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIETE MM	Maître CHICHE-MAIZENER Noémie (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE SAINT BARTHELEMY ET SAINT MARTIN	M. Le Préfet

Arrêté le 14/05/2025

Le président du tribunal, F. HO SI FAT

tenue sous la présidence de Monsieur HO SI FAT, assisté(e)
de Madame SOLLIER et Madame BIODORE, Conseillères
En présence de Monsieur SABATIER, Rapporteur public
Madame LUBINO, Greffier

10 heures 00

01) DOSSIER N° 2300033 RAPPORTEUR: Monsieur Frank HO SI FAT

Titre de l'affaire La Société NN demande au tribunal d'annuler les marchés de travaux de signalisation horizontale 2022 - secteur 1, 2 et 3 attribués à la société X par la collectivité de Saint-Martin

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur SOCIETE NN

Défendeur COLLECTIVITE D'OUTRE-MER DE SAINT-MARTIN

Observateur SOCIETE X

FIDUCIAL LEGAL BY LAMY (Cour)

02) DOSSIER N° 2300034 RAPPORTEUR: Monsieur Frank HO SI FAT

Titre de l'affaire M. PP demande au tribunal d'annuler la décision implicite de rejet de la collectivité de Saint-Martin refusant de lui communiquer l'intégralité de son dossier personnel

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Monsieur PP

Défendeur COLLECTIVITE D'OUTRE-MER DE SAINT-MARTIN

Maître BEGUIN Isabelle (Cour)

10 heures 00

03) DOSSIER N° 2300037 RAPPORTEUR: Monsieur Frank HO SI FAT

Titre de l'affaire La SOCIETE RR, demande au tribunal d'annuler la décision de rejet, en date du 24 janvier 2021, de la Direction régionale des Finances publiques de la Guadeloupe, visant à obtenir le dégrèvement de ses cotisations de taxes foncières sur les propriétés bâties d'un montant de 34 542 euros au titre de l'année 2020.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIETE RR	SELARL ONELAW (Cour)
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES	M. le directeur régional

04) DOSSIER N° 2400066 RAPPORTEUR: Monsieur Frank HO SI FAT

Titre de l'affaire La collectivité de Saint-Martin demande au tribunal d'enjoindre à M. X de faire cesser le trouble et de libérer sans délai le domaine public

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	COLLECTIVITE D'OUTRE-MER DE SAINT-MARTIN	SELAS JURISCARIB (Cour)
Défendeur	Monsieur X	

05) DOSSIER N° 2400067 RAPPORTEUR: Monsieur Frank HO SI FAT

Titre de l'affaire La collectivité de Saint-Martin demande au tribunal d'enjoindre à la société SS de faire cesser le trouble et de libérer sans délai le domaine public

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	COLLECTIVITE D'OUTRE-MER DE SAINT-MARTIN	SELAS JURISCARIB (Cour)
Défendeur	SOCIETE SS	

10 heures 00

06)	DOSSIER N° 2400069	RAPPORTEUR: Monsieur Frank HO SI FAT
Titre de l'affaire	La collectivité de Saint-Martin demande au tribunal d'enjoindre à la Société TT de faire cesser le trouble et de libérer sans délai le domaine public	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	COLLECTIVITE D'OUTRE-MER DE SAINT-MARTIN	SELAS JURISCARIB (Cour)
Défendeur	SOICETE TT	
07)	DOSSIER N° 2400086	RAPPORTEUR: Monsieur Frank HO SI FAT
Titre de l'affaire	La société VV, demande au tribunal d'annuler l'arrêté de permis de construire PC n° 971 127 2 4 0 1 0 2 2 délivré par le Conseil Territorial de la collectivité de Saint Martin le 17 mai 2024 à la société X	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Société VV	SEGIF - d'Astorg,Frovo et Associés (Cour)
Défendeur	COLLECTIVITE D'OUTRE-MER DE SAINT-MARTIN	
Observateur	Société X	Maître LADAOUI Naïma (Cour)
08)	DOSSIER N° 2400118	RAPPORTEUR: Monsieur Frank HO SI FAT
Titre de l'affaire	M. WW demande au tribunal d'annuler l'arrêté préfectoral DM/UTSMSB n° 351 en date du 26 juillet 2024 interdisant la manifestation nautique "Concours apnée SXM 2024"	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur WW	
Défendeur	PREFECTURE DE SAINT BARTHELEMY ET SAINT MARTIN	M. Le Préfet

10 heures 00

09)	DOSSIER N° 2400102	RAPPORTEURE: Madame Valérie BIODORE
Titre de l'affaire	Mme XX demande au tribunal d'annuler la décision de la CAF lui refusant la remise de dette d'un trop perçu RSA et de la prime exceptionnelle de fin d'année	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame XX	
Défendeur	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA GUADELOUPE COLLECTIVITE D'OUTRE-MER DE SAINT-MARTIN	
10)	DOSSIER N° 2400150	RAPPORTEURE: Madame Valérie BIODORE
Titre de l'affaire	M. YY demande au tribunal d'annuler la décision de la CAF lui réclamant un indu RSA	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur YY	
Défendeur	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA GUADELOUPE COLLECTIVITE D'OUTRE-MER DE SAINT-MARTIN	
11)	DOSSIER N° 2400124	RAPPORTEURE: Madame Valérie BIODORE
Titre de l'affaire	Mme ZZ demande au tribunal d'annuler la décision implicite de rejet de la collectivité de Saint-Martin lui refusant le versement rétroactif de l'allocation personnalisée d'autonomie et de condamner la collectivité à lui verser la somme de 12.408,75 euros au titre de son préjudice financier	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame ZZ	ABEILLE & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	COLLECTIVITE D'OUTRE-MER DE SAINT-MARTIN	

10 heures 00

12)	DOSSIER N° 2200085	RAPPORTEURE: Madame Marie SOLLIER
Titre de l'affaire	Mme AA demande au tribunal d'annuler la décision de refus de modification des mentions erronées sur les deux arrêtés préfectoraux n°U12294700324735 du 14/10/2021 et n°U12294700324736 du 22/10/2021	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame AA	Maître GUILLAUME-MATIME Loïse (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE SAINT BARTHELEMY ET SAINT MARTIN	M. Le Préfet
14)	DOSSIER N° 2300146	RAPPORTEURE: Madame Marie SOLLIER
Titre de l'affaire	L'association BB demande au tribunal d'enjoindre à l'établissement des eaux et de l'assainissement de Saint-Martin de procéder à la régularisation des servitudes	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	ASSOCIATION BB	Maître SELAMME HERVÉ (Cour)
Défendeur	ETABLISSEMENT DES EAUX DE SAINT-MARTIN	ATV AVOCATS ASSOCIES (Cour)
15)	DOSSIER N° 2400006	RAPPORTEURE: Madame Marie SOLLIER
Titre de l'affaire	La société CC, demande au tribunal d'annuler la décision implicite de rejet du préfet en date du 23 novembre 2023 et de condamner l'Etat à lui verser la somme 150.000 euros en réparation des différents préjudices inhérents à la réquisition mise en oeuvre par l'Etat et toujours en cours	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIETE CC	Maître ARMAND LIONEL (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE SAINT BARTHELEMY ET SAINT MARTIN	M. Le Préfet

tenue sous la présidence de Monsieur HO SI FAT, assisté(e)
de Madame SOLLIER et Madame BIODORE, Conseillères
En présence de Monsieur SABATIER, Rapporteur public
Madame LUBINO, Greffier

11 heures 00

01) DOSSIER N° 2300042 RAPPORTEUR: Monsieur Frank HO SI FAT

Titre de l'affaire Mme FF, demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° DR/ETR/RF/97823058SM en date du 29 mars 2023 du préfet l'obligeant à quitter le territoire sans délai de départ et interdiction de retour

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame FF	Maître DJIMI VÉRITÉ (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE SAINT BARTHELEMY ET SAINT MARTIN	M. Le Préfet

02) DOSSIER N° 2400021 RAPPORTEURE: Madame Valérie BIODORE

Titre de l'affaire Mme GG demande au tribunal d'annuler la décision du préfet lui refusant un titre de séjour

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame GG	Maître GUILLAUME-MATIME Loïse (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE SAINT BARTHELEMY ET SAINT MARTIN	M. Le Préfet

03) DOSSIER N° 2400046 RAPPORTEURE: Madame Valérie BIODORE

Titre de l'affaire M. HH demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° DR/ETR/RF/97824022SM en date du 24 janvier 2024 lui refusant un titre de séjour et l'obligeant à quitter le territoire avec délai et interdiction de retour

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur HH	Maître SARDA MICHAEL (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE SAINT BARTHELEMY ET SAINT MARTIN	M. Le Préfet

11 heures 00

04)	DOSSIER N° 2400049	RAPPORTEURE: Madame Valérie BIODORE
Titre de l'affaire	Mme JJ demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 97824052SM en date du 4 mars 2024 l'obligeant à quitter le territoire sans délai et interdiction de retour	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame JJ	Maître GUILLAUME-MATIME Loïse (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE SAINT BARTHELEMY ET SAINT MARTIN	M. Le Préfet
05)	DOSSIER N° 2400059	RAPPORTEURE: Madame Valérie BIODORE
Titre de l'affaire	Mme KK demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° DR/ETR/RF 97824011SM en date du 9 janvier 2024 du préfet lui refusant un titre de séjour et l'obligeant à quitter le territoire	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame KK	Maître GUILLAUME-MATIME Loïse (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE SAINT BARTHELEMY ET SAINT MARTIN	M. Le Préfet
06)	DOSSIER N° 2400075	RAPPORTEURE: Madame Valérie BIODORE
Titre de l'affaire	M. LL demande au tribunal d'annuler l'arrêté DRIETNRFI97824102SM en date du 24 mai du préfet lui refusant le renouvellement du titre de séjour	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur LL	G2M AVOCATS (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE SAINT BARTHELEMY ET SAINT MARTIN	M. Le Préfet

11 heures 00

07) DOSSIER N° 2400076 RAPPORTEURE: Madame Marie SOLLIER

Titre de l'affaire Mme MM demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° DR/ETR/RF/97824104SM en date du 27 mai 2024 rejetant sa demande d'admission au séjour

Nom des parties

Demandeur Madame MM

Défendeur PREFECTURE DE SAINT BARTHELEMY ET SAINT MARTIN

Représentants des parties

SELARL CECILIA DUFETEL (Cour)

M. Le Préfet

08) DOSSIER N° 2400084 RAPPORTEURE: Madame Marie SOLLIER

Titre de l'affaire M. NN demande d'annuler la décision du 4 février 2024 du préfet, lui refusant la délivrance d'un titre de séjour et la décision implicite de refus de titre de séjour née le 22 septembre 2022.

Nom des parties

Demandeur Monsieur NN

Défendeur PREFECTURE DE SAINT BARTHELEMY ET SAINT MARTIN

Représentants des parties

Maître GUILLAUME-MATIME Loïse (Cour)

M. Le Préfet

Arrêté le 14/05/2025

Le président du tribunal, F. HO SI FAT